

Section des bibliothèques publiques

Sous-Section des Discothécaires

Assemblée générale du 8 octobre 1974

Après l'adoption de la motion demandant la publication périodique d'un répertoire de la production phonographique, Cécil Guitart fait un bref historique de l'élaboration de l'option « discothèque et bibliothèque musicale » au Certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire. Il annonce la publication de cette option au Journal Officiel du 19 septembre 1974, et son application dès cette rentrée scolaire à Grenoble et Massy. Tout en se félicitant de cette rapidité, Bernard Marrey s'étonne que l'Association n'ait pas été appelée à participer à la rédaction finale puisqu'elle était en grande partie responsable du projet.

Suite à l'adoption du règlement intérieur à la dernière assemblée générale du 10 juin 1974, un nouveau bureau est élu. Il est composé de Mmes Brenot (BM Saint-Ouen), Renée Gosse (Culture et bibliothèque), Sylviane Lange (BM Grenoble), Nyeki (Phonothèque nationale), MM. Bernard Marrey (Disc. de Paris) et Jean-Claude Van Dam (BM Argenteuil).

Le principe de nouvelles journées est adopté pour 1975, les dates du 30 septembre et 1^{er} octobre envisagées, le thème arrêté : la formation des discothécaires. Chacun est invité à faire part de ses idées au bureau.

Compte rendu des journées d'information discographique

Les 7 et 8 octobre 1974 se sont tenues les journées d'information discographique à la Bibliothèque-Discothèque Buffon, 15 bis, rue Buffon, 75005 Paris.

Sous la présidence de M. François Lesure, conservateur en chef du Département de la Musique de la Bibliothèque nationale, était réunie une centaine de personnes, discothécaires, éditeurs et journalistes dont on trouvera la liste en annexe.

Après une brève introduction de M. François Lesure, Bernard Marrey reprend l'analyse des réponses au questionnaire (1). Bien que portant sur 57 discothèques seulement, elles paraissent donner une image correspondant d'assez près à la situation d'ensemble. L'analyse fait ressortir la nouveauté du prêt de disques (44 % des discothèques ont moins de trois ans), la modicité des collections au moment de leur création (60 % avaient moins de 1 000 disques), mais leur développement rapide, puisque 72 % ont actuellement plus de 1 500 disques.

A la double question « qu'est-ce qui oriente le choix d'un éditeur ? » et « comment fait-il connaître sa production ? » et en l'absence de représentants du secteur « variétés », Denis Plumet rappelle que le Chant du Monde a été créé en 1936 par Milhaud, Poulenc et d'autres musiciens dans le but de rapprocher les musiques savantes et populaires, et qu'il a gardé cette orientation avec ses collections de folklore, de chanson et de musique classique. La série « Le nouveau chansonnier » qui publie un ou deux disques par pays dans une perspective contestataire touche par exemple un public précis et quasiment spécialisé. Il en est de même, et à plus forte raison, pour les disques du Musée de l'homme édités par Vogue à mille exemplaires et vendus principalement à l'étranger, sans promotion particulière. Celle-ci est réservée à la production qui a des chances d'obtenir les plus gros tirages, donc de plaire le plus facilement, et donc bien souvent d'être la plus vulgaire. Le manque d'éducation musicale est incriminé par tout le monde et doit bien être l'une des causes de cette situation puisque dans les pays où elle existe — comme l'Angleterre — le niveau musical de la musique des variétés est aussi plus élevé.

(1) Disponible auprès de l'Association — joindre 1,50 F pour frais d'envoi.

Dans le domaine du jazz, Charles Delaunay et Jean-Paul Guiter déplorent le manque de moyens d'information dont ils disposent, mais enregistrent avec satisfaction l'importance de plus en plus grande accordée au jazz dans les maisons de disque et la camaraderie qui règne entre les directeurs artistiques « jazz » des différentes maisons. Le public qu'ils touchent est généralement très sensibilisé et très informé par le « téléphone arabe ». Les disothécaires déplorent l'absence de catalogue général et se plaignent de la vie éphémère de certains disques, surtout parmi les importations. L'année 1975 verra peut-être la publication d'un petit catalogue répertoriant les disques de jazz essentiels pour constituer une collection.

Anne Bustarret, spécialiste des livres et des disques pour enfants regrette la trop petite place accordée aux disques pour enfants dans la production, et avec la majorité des disothécaires, leur mauvaise qualité moyenne. Jean-Paul Guiter pense que du fait du coût de ces disques, leur part dans la production générale va probablement aller en décroissant.

Après un déjeuner offert par la Discothèque de France au Muséum d'histoire naturelle, les mêmes questions sont abordées pour la musique classique.

Selon les participants, l'industrie du disque se divise en deux groupes. Le premier rassemble des entreprises internationales très importantes à l'intérieur desquelles le disque n'occupe qu'une faible place. Chez Philips par exemple (30 % du marché français) le disque ne fait qu'1 % du chiffre d'affaires. Le second groupe des entreprises nationales de structure artisanale, sinon familiale. Pour vivre, ces entreprises sont virtuellement obligées de se façonner un public auquel elles s'adressent moins anonymement, d'être plus rigoureuses sur la qualité, et de faire découvrir des compositeurs et des interprètes peu connus.

Georges Kadar dénie aux petites entreprises le monopole de la qualité, mais constate que les interprètes « de prestige » choisissent très souvent les œuvres à enregistrer, non pas en raison de ce qui est ou non disponible sur le marché, mais en fonction de leurs désirs personnels ; d'où une pléthore de certains titres et des lacunes regrettables par ailleurs.

Pour Michel Bernstein et Jacques Meunier, c'est le système du vedettariat qui est nocif en lui-même et le pseudo équilibre variété-classique (la variété de mauvaise qualité et de grande vente faisant vivre le classique). Mais à peu près tout le monde se retrouve d'accord pour déplorer :

- le manque de culture musicale du public qui oblige les éditeurs à une certaine prudence. (Des disothécaires s'étonnent cependant que les éditeurs qui portent leur effort publicitaire sur une variété de mauvaise qualité se plaignent en outre du manque de culture musicale du public) ;
- la viscosité des circuits commerciaux : un disque bon marché avec une pochette simple se vend souvent moins bien que le même disque à un prix plus élevé sous pochette luxueuse, à la fois du fait du moindre effort des disquaires et de l'inertie du public ;
- la taxation très forte du disque. François Lesure rappelle que le prix net du disque est majoré de 33 % en France, comme le livre pornographique, mais à la différence du livre dont le prix est majoré de 7 %.

Le 8 octobre, le thème était le suivant : Comment la presse répercute-t-elle l'information ?

Lecture est faite du résultat du questionnaire pour les revues. Leur impact dans les disothèques est le suivant : *Diapason* est cité 44 fois, *Harmonie* 39, *Sillon* 36, *Chansons* 17, *Jazz-hot* 14, *Rock and Folk* 13, *Jazz Magazine* 12, *Scherzo* et *Guide Musical Opéra* 6, *Musique de tous les temps* et *Discographie de la France* 5, *Musique en Jeu* 4, *Best*, *Gigue*, *Télérama* 3, *Musiques pittoresques*, *Les Chroniques de l'Art Vivant*, *Le Disque*, *Les Cahiers du disque*, *Extra*, *Revue du Son*, *Le Courrier musical de France*, *L'Education musicale*, *Le Monde*, *L'Express*, 1.

Pour Lucien Nicolas, les informations parviennent aux revues :

- par les notices publiées par les éditeurs,
- par les radios souvent informés en priorité par les éditeurs,
- par les spectacles.

Les Hit-Parades sont manipulés par le commerce et ne constituent pas une bonne source d'information sur les huit cents chanteurs professionnels et semi-professionnels existant en France dont environ quatre cents ont enregistré au moins un disque.

Pour le jazz, la circulation de l'information se fait très bien entre musiciens, éditeurs, revues et le public très sensibilisé et généralement à l'affût de la nouveauté. A l'image de cette situation, *Jazz-hot* vit modestement depuis quarante ans, mais vit quand même.

Michel Bagnaud, au nom d'*Harmonie*, provoque une polémique sur l'indépendance des rédacteurs des revues musicales vis-à-vis des annonceurs-éditeurs, et les méthodes de travail internes des revues. Bernard Coutaz dénie aux critiques la possibilité de juger du passage dont l'éditeur lui-même n'est pas maître, un disque sur cinquante étant vérifié à la production.

Au-delà des divergences d'appréciation sur l'utilité du travail effectué par les revues spécialisées, un fait reste inexploité.

Le dépôt légal a enregistré en 1973 : 8.659 disques, dont 3.052 classique, 5.394 de variété, 213 enfants.

Le dépouillement de tous les numéros de l'année 1973 a donné :

Diapason (10 numéros), 1.909 disques, dont 1.048 classique. 447 réédition. 99 chanson. 69 folklore. 180 jazz. 66 divers.

Harmonie (10 numéros), 1.488 disques, dont 941 classique. 397 réédition. 127 cités en cours d'article. 23 folklore.

Jazz-Magazine (11 numéros), 544 disques, dont 423 nouveauté et réédition. 121 cités en cours d'article.

La Discographie de la France-Hebdo, dans son numéro 175, se flatte d'avoir répertorié « 7.624 disques, dont 1.945 classique, 51 de littérature et 5.528 de variétés ».

Même en tenant compte des divergences de classification, il reste un nombre important de disques dont la parution n'est apparemment pas signalée.

Après le déjeuner, un échange de vues a lieu sur le rôle des discothécaires dans l'information discographique. Le public demande avant tout ce qu'il connaît, c'est-à-dire ce qu'on lui a fait connaître. Le discothécaire ne doit donc pas suivre aveuglément la demande du public, mais l'informer à son tour sur le 8.659^e disque de l'année que les autres médias ont peut-être négligés.

Le principe d'une motion demandant la création d'une discographie de la France est arrêté. Rédigée pendant le Cocktail offert par la Ville de Paris en présence de M. Alain Trapenard, directeur de l'Action culturelle de la Ville de Paris, elle est adoptée à l'unanimité au début de l'Assemblée générale :

« A l'issue des deux journées d'études des 7 et 8 octobre 1974, consacrées à l'information discographique, « les discothécaires » (sous-section de l'Association des bibliothécaires français) souhaitent à l'unanimité que tous les phonogrammes (disques, cassettes, etc...) nouvellement mis sur le marché (y compris les rééditions) soient répertoriés dans une publication périodique, si possible mensuelle, reprise dans un catalogue annuel.

« Ils demandent aux pouvoirs publics et au Syndicat national de l'édition phonographique et audiovisuelle de tout mettre en œuvre pour que cette publication puisse rapidement voir le jour. »

Cette motion a été adressée le 11 octobre à M. le Ministre de l'Industrie et du Commerce, à M. le Secrétaire d'Etat aux universités, à M. le Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles et à M. le Président du SNEPA.

ANNEXE : LISTE DES PERSONNES PRESENTES (sauf erreur ou omission)

Editeurs : Mmes Berlung et Marchand (BASF), Anne Bernard-Vienne (Arion), Jacqueline Bossard (CBS), Philippe Lhoury (Erato), MM. Michel Bernstein (Valois), Bernard Coutaz (Harmonia Mundi), Charles Delaunay (Vogue), Jean-Paul Guiter (RCA), Joubert

(Musidisc), Georges Kadar (CBS), Guy Perpère (EMI), Denis Plumet (Chant du Monde), David Sciortino (SM).

Journalistes : Mme Anne Bustarret (Loisirs-Jeunes), MM. Michel Bagnaud (Harmonie), F. Clément (Bibliographie de la France), Clym (Guide du concert, Opéra), Charles Delaunay (Jazz-hot), Michel Louvet (Le Courrier musical de France), Jacques Meunier (Musique de tous les temps), Musson (L'Education musicale), Lucien Nicolas (Chanson), Marc Vignal (Harmonie).

Discothécaires : Amiens (mdc) Jeanne-Marie Halleur - Amiens (crdp) Mme Hamel et Mlle Boitel - Argenteuil (m) Jean-Claude Van Dam - Bar-le-Duc (m) Mlle Jeanne-Françoise Chanut - Bouffémont (cu) Mlle Rogez - Châlon-sur-Saône (mdc) Elie Tête - Chambéry (mdc) Mme Sieglinde Guyot - Chaville (m) Mme Mazella - Choisy-le-Roi (m) Mmes P. François et F. Boulogne - Clamart (m) Mme Monique Laudet - Colombes (m) Mlle Estève, MM. Béreau et Rémi Jacobs - Corbeil (m) Mme Claudie Bruley - Corbeil (IBM) Mmes Françoise Cotton et Marie-Thérèse Cartron - Courbevoie (m) Jean Meignin - Etampes (hop) Jean-Yves Achalle - Evreux (m) Mlle G. Viallefond - Gentilly (m) Mme Joëlle Muller - Grenoble (m) Sylviane Lange - Grenoble-Villeneuve (m) Mlle Hélène Mathieu - Hagondange (Sidelor) Mlle Geneviève Bertin - Istre (cec) Mlle Danièle Struberg - Lacq (SNPA) Mme Flandé, M. Caillavet - Le Vésinet (m) Mlle Joëlle Marie - Levallois - Perret (m) Mme Claire Thierry - Limoges (m) Mlle Martine Haudebert - Longwy (Usinor) Mme Maryse Gillard - Lyon (fc) Mme Léonhardt-Trillat - Lyon (bcp) M. Méreu - Marquette-Lille (Massey-Fergusson) Jean Liétar et José Fernandez - Massy (m) Cécil Guitart, Agostini, Alibert, Mme Levée et Pascal Sanz - Montreuil (m) Mme Renée Mousseau - Nevers (mdc) Michel Lazzarini - Nîmes (m) Michel Gabarel - Orléans (mdc) Mme Veilhan - Paris (phon.) Francine Bloch, Mme Nieky - Paris (ddp) Marie-Louise Sasia, Simone Vacchia, Raymond Le Bars, Bernard Marrey - Paris (m) Catherine Israël, Françoise Seguin, Dominique Durand, Michel Ratier - Paris (ddf) Gérard Foreau - Paris (c & b) Mme R. Gosse - Paris (aéroport) MM. Vas et van Loo - Paris (L'Air liquide) Mme Salalin - Paris (Cie bancaire) Gilles Hussonot - Pau (SNPA) Mme Jeanne Fernandez - St-Germain-en-Laye (m) Philippe Bandin - St-Nazaire (m) Yvon Le Strat - St-Ouen (m) Mme Brenot - Sarcelles (m) Mlle Roussel, M. Stiegler - Sevran (Kodak) Mlle Madeline Quelleuc - Stains (m) Daniel Sauvaget - Troyes (m) Bernard Dupont.

Etaient également présents MM. Michel Briguet (CIAM et observateur de la Direction de la Musique du Secrétariat d'Etat des Affaires culturelles) Jean-Marie Daudrix, directeur de la Discothèque de France, Roger Decollogne, conservateur de la Phonothèque nationale et André Thill (représentant la Direction des bibliothèques et de la lecture publique au Ministère de l'Education).